

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-07-13a-00878 Référence de la demande : n°2019-00878-011-001

Dénomination du projet : RN88 - Doublement de la déviation d' Yssingeaux

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 31/07/2019

Lieu des opérations : -Département : Haute-Loire -Commune(s) : 43200 - Yssingeaux.

Bénéficiaire : REGION AUVERGNE RHONE ALPES

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier qui affecte 27 hectares, dont 7 en espaces naturels, est remarquablement présenté et traité, notamment sur le plan de la prise en compte des espèces protégées impactées :

- le inventaires sont complets et bien présentés ;
- les enjeux pour la biodiversité correctement pris en compte, tant du point de vue de la faune terrestre que celle des cours d'eau ;
- la séquence Eviter-Réduire-Compenser est équilibrée et conduit à des Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec des partenaires fiables pour une durée d'au moins 30 ans.

C'est pourquoi un avis favorable est accordé à cette demande de dérogation, sous réserve que les parcelles, objet des Mesures Compensatoires (acquisitions, conventions ...) soient rapidement arrêtées et que les ORE soient conclues avant la prise de l'arrêté préfectoral.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable ☐

Favorable sous conditions ☒

Défavorable ☐

Fait le : 2 octobre 2019

Signature :

